

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 25 août 2016 - 19H00

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Mesdames BOURGOIS Lydie, DENIS Charline, GIBON Monique et WACH Patricia, absentes excusées ayant donné procuration.

Monsieur BAROUX Philippe, absent excusé.

Mesdames CADET Jacqueline et Jennifer DELLA-RICCA, Monsieur KEMPYNCK Alain, absents.

Monsieur Arnaud FIGENWALD est élu Secrétaire de Séance.

=====

Madame le Maire commence la séance par une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats de Nice, de Saint-Etienne du Rouvray et du tremblement de terre en Italie.

Puis, elle informe le conseil des dates de commissions et du conseil municipal de septembre 2016.

1) Compte rendu des décisions prises par le Maire

Madame le Maire invite le Conseil à prendre note des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Monsieur Guillaume DELBARRE demande pourquoi le compte rendu du précédent conseil n'est pas présenté aujourd'hui ?

Madame le Maire répond qu'il le sera au prochain conseil municipal étant donné que le conseil de ce jour est exceptionnel.

Madame le Maire informe le conseil de l'inauguration du pôle sportif Léo Lagrange le 17 septembre 2016.

Monsieur DELBARRE aborde la sécurité autour de l'Ecole Léo Lagrange. Il fait part de ses inquiétudes concernant les noues à proximité de l'école et demande un maximum de sécurisation.

Madame LEFEBVRE répond que ce n'est pas prévu et que la commune n'a pas eu la moindre demande à ce sujet. Elle fait d'ailleurs remarquer qu'autour du canal, il n'y a pas de sécurité particulière (pas de barrières). Le sujet sera évoqué lors du prochain conseil d'école et la commune sera attentive.

Monsieur VERDOUCQ précise que de nouvelles plantations prévues faciliteront l'infiltration.

Monsieur DELBARRE insiste sur le fait qu'en cas de pluies abondantes, il peut y avoir des problèmes de sécurité.

Madame LEFEBVRE précise à nouveau que le sujet sera abordé en conseil d'école.

En ce qui concerne les ponts levis, Monsieur DUMONT demande pourquoi, on parle toujours des 2 ponts.

Monsieur VERDOUCQ répond qu'il va y avoir un petit aménagement complémentaire sur le pont déjà réhabilité.

Monsieur DUMONT souhaite savoir si la commune a eu des nouvelles concernant les demandes de subventions.

Madame le Maire répond par la négative.

Adopté à l'unanimité

2) Projet de fusion des communautés de communes Artois-Flandres, Artois Lys et de la Communauté d'Agglomération de BETHUNE, BRUAY, Noeux et environs

Madame le Maire demande au conseil d'approuver le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération issue de la fusion des communes Artois-Flandres, Artois-Lys et de la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs.

Adopté à la majorité (21 pour – 4 abstention)

Monsieur DELBARRE tient à apporter des explications quant à l'abstention de son groupe. Il manque des éléments financiers. Par contre, y-a-t'il possibilité de revenir en arrière en cas d'obtention d'information ? Il évoque la fusion d'entreprises qui a toujours un objectif lucratif.

Madame le Maire répond qu'il y a une différence entre fusion de communauté de communes et fusion d'entreprises. Le but n'est pas lucratif dans notre cas. Elle insiste sur le fait que lorsque Madame la Préfète a émis ce souhait de fusion, des techniciens et des groupes d'élus se sont mis au travail pour évaluer les répercussions de cette fusion et ne pas augmenter la pression fiscale.

3) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de BETHUNE, BRUAY, NOEUX et environs – Transfert de compétences en matière d'action sociale

Madame le Maire invite le conseil à décider de transférer à la communauté d'agglomération de BETHUNE, BRUAY, NOEUX et environs, en corcordance avec la délibération de son Conseil Communautaire, en date du 15 juin 2016, la compétence en matière d'action sociale.

Monsieur DELBARRE demande s'il y aura un impact sur le CCAS, le plan ADAP ou autre chose ?

Madame LEFEBVRE répond qu'il n'y aura pas d'impact. L'objectif est d'aider les SIVOM pour lesquels, financièrement, c'est plus intéressant. Le problème de la santé est prédominant.

Monsieur DELBARRE demande comment cela se passera-t'il si on y fait appel ?

Madame le Maire précise que rien n'est défini. Monsieur DELBARRE comprend que c'est une décision de principe mais sans engagement.

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire aborde la dernière délibération qui n'est plus à l'ordre du jour.

En effet, le Conseil Citoyen souhaitait emmener les enfants ayant participé à l'euro inter-quartier Jeunes à un meeting international d'athlétisme au Stade de France. Il n'y avait pas assez de participants et la sortie a été annulée.

Monsieur DELBARRE aborde le sujet des manifestations accueillant du public.

Madame le Maire donne lecture de la note de Madame la Préfète relative à ces manifestations. Cette note est d'ailleurs visible sur le site de la Ville et les associations ont reçu un courrier à ce sujet.

Monsieur DELBARRE souhaite savoir si les associations ayant besoin d'avoir recours à un service de sécurité, peuvent obtenir des subventions ?

Madame le Maire répond que c'est impossible ; le budget de la commune ne peut le supporter.

Monsieur DELBARRE souhaite savoir où en est le projet "Musée Brassicole de Région".

Madame LEFEBVRE répond que Monsieur SERGENT Jérôme, souhaitait monter un projet pour lequel il avait obtenu une subvention de 1 000 € de la commune et des subventions d'autres partenaires pour l'élaboration du projet, mais pas pour sa réalisation.

Madame le Maire précise que le financement de ce projet n'était pas prévu et beaucoup trop lourd pour la commune. Un beau projet mais utopique mais pas financé.

La séance est close à 20 h 00